

POSTULAT

Je désire déposer un postulat dont le sujet concerne la création de jardins.

La pandémie qui s'est installée dans notre vie depuis plus d'un an, nous a touché dans sa première étape, avant tout dans notre santé physique.

Des moyens très importants, tant financiers que scientifiques ont alors très rapidement été engagés pour combattre le virus responsable de ce mal. Les médecins et le personnel soignant se sont occupés avec le succès que nous connaissons pour apporter la guérison espérée.

Mais notre manière de vivre s'est aussi grandement modifiée. Les contacts ont été prohibés, le confinement, la distanciation ont devenus la règle, le port de masque également, ainsi qu'une multitude de comportements qui faisaient partie intégrante de notre vie en société. La morosité a pris le relais

Il était donc parfaitement normal que les règles restrictives imposées produisent un bouleversement important sur le psychisme. Les repères de notre vie ont disparus rapidement. Tous les moyens d'information soulignent sans relâche de l'augmentation et de la gravité de cet aspect de la pandémie. Le nombre des victimes atteint des pourcentages impressionnants. Pour leur venir en aide, il faut, certes, recourir aux prestations médicales, favoriser l'accès aux soins psychiques. Mais il faut aussi privilégier des activités qui permettent de renouer en douceur avec la vie en société, de favoriser de pratiques sociales génératrices d'estime de soi et de plaisir de vivre.

Les autorités politiques communales, dans le stricte cadre qui nous occupe doivent alors endosser un rôle actif pour permette le redressement de la situation dans la mesure de ses possibilités. Les expériences réalisées par des Communes démontrent clairement qu'une activité en plein air est bénéfique en la circonstance. Elles ont, par exemple, créé de jardins de cultures.

Je suis convaincu que les autorités communales de Moudon sont sensibles aux atteintes psychiques découlant de la pandémie et n'hésiteront pas d'entreprendre les mesures pour le bien être de sa population. Le jardinage fait partie des réalisations allant dans ce sens. Je sollicite alors de la municipalité qu'elle mette à disposition de ses citoyens une parcelle propre à la culture pour permettre la création d'au moins 20 jardins, sans tenir compte de ceux déjà existants, selon les règles d'attribution et d'administration qu'elle fixera.

Moudon, le 4 mai 2021



Daniel Perret Gentil